

# TOUT PRÈS



## À PROPOS

### Proche et accessible

À vos côtés, SÉOLIS met tout en œuvre pour vous assurer un service de proximité et pour vous répondre dans les meilleurs délais.

- **Cinq agences**, à Niort, Melle, Parthenay, Bressuire et Thouars, vous accueillent du nord au sud du département (plus de 40 000 visites en 2024).
- **Nos conseillers téléphoniques**, installés à Niort, sont à votre écoute pour répondre à vos demandes, ajuster vos contrats et vous apporter toute l'expertise dont vous avez besoin.
- **Une agence en ligne** permet de consulter vos comptes, payer vos factures, vous abonner aux services... en toute sérénité.
- **Un service de rappel gratuit** est disponible depuis le site Internet, dans la rubrique particulier.
- **Une adresse mail [redaction@seolis.net](mailto:redaction@seolis.net)** assure une réponse à votre message sous 72 heures.

Et pour toutes questions relatives à votre **contrat de production d'électricité**, contactez le service par courriel à l'adresse [bo@seolis.net](mailto:bo@seolis.net)

Notre proximité, c'est ainsi l'assurance pour vous d'une écoute et d'une réactivité bien réelles.

**Maxime Outhier**  
Directeur commercial

## LE CHIFFRE

**-15%** C'est la baisse moyenne, en € TTC, des tarifs réglementés de vente de l'électricité depuis le 1<sup>er</sup> février 2025.



## EN CLAIR

## SÉOLIS, une entreprise locale appartenant aux Deux-Sévriens

Lorsqu'on évoque l'énergie, on pense souvent aux grandes entreprises nationales. Pourtant, en Deux-Sèvres, comme ailleurs en France, l'histoire prouve que l'énergie est avant tout une affaire de territoires, portée par des acteurs locaux.

Créé en 1927 par le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour électrifier bourgs et villages, SÉOLIS assure toujours aujourd'hui la fourniture d'électricité et de gaz à ses clients, tout en garantissant un véritable service public dans 252 communes du département.

### SÉOLIS, une Entreprise Locale d'Énergie engagée

Fournisseur local d'énergie, SÉOLIS investit dans des infrastructures de production d'énergies renouvelables, telles que des centrales photovoltaïques implantées sur des bâtiments communaux, dans des espaces publics, sur des sites dégradés (carrières, décharges) ainsi que dans des installations hydroélectriques.

Il soutient également l'essor de nouvelles sources d'énergie, telles que les unités

de méthanisation. Au-delà de son engagement environnemental, son objectif est de renforcer l'autonomie énergétique de son territoire tout en garantissant une énergie locale à coûts maîtrisés.

Face aux défis du changement climatique et aux enjeux de sobriété énergétique, SÉOLIS mise sur la proximité pour accompagner ses clients dans leur transition énergétique et les aider à optimiser leur consommation, qu'il s'agisse de leur habitation ou de leurs locaux professionnels.

Entreprise Locale d'Énergie\* depuis près de 100 ans, émanation de la régie du SIEDS, SÉOLIS est fière de faire partie du patrimoine économique des Deux-Sèvres. L'entreprise favorise l'économie locale et circulaire en mobilisant les entreprises du territoire et en développant les collaborations avec les acteurs locaux. Elle joue un rôle central dans le développement du tissu économique local et est engagée pour un service de qualité, accessible à tous.

\* Il existe, à ce jour, près d'une centaine d'Entreprises Locales d'Énergie, assurant 5 % de la distribution d'énergie électrique en France.

# Nos aides financières pour vos travaux d'isolation : vous en bénéficiez forcément !

## Une aide pour tous

- Vous êtes propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou locataire
- Vous occupez une maison individuelle construite depuis au moins 2 ans
- En résidence principale ou secondaire

## Une aide pour isoler votre logement

Afin de vous aider à maîtriser votre consommation d'énergie, SÉOLIS vous accompagne et finance une partie de vos travaux d'isolation dans le cadre du dispositif gouvernemental des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) :

- **Isolation des combles** (perdus et aménageables) : un moyen efficace pour améliorer le confort thermique.
- **Isolation des murs** (par l'intérieur ou par l'extérieur) : pour garder la chaleur en hiver, la fraîcheur en été et réduire l'humidité.

- **Isolation des planchers (béton et bois)** : pour réduire l'humidité et diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage.

## Une aide pour tous nos clients

Pour accompagner un maximum de clients, alléger leur investissement et réduire le coût de leurs travaux de rénovation, SÉOLIS a opté pour des **primes renforcées destinées aux ménages ayant des revenus modestes**.

En choisissant SÉOLIS, vous profitez de nos primes dès la signature du devis. Celles-ci sont directement déduites, vous évitant ainsi toute avance de frais.

|                                    | MÉNAGES CLASSIQUES | MÉNAGES MODESTES<br>(Sous conditions de ressources*) |
|------------------------------------|--------------------|--|
| Montants en €/m <sup>2</sup> isolé |                    |  |
| Isolation de combles perdus        | 9,10               | 9,80   |
| Isolation de combles aménageables  |                    |  |
| Isolation des murs par l'intérieur | 8,50               | 9,10   |
| Isolation des murs par l'extérieur |                    |  |
| Isolation des planchers            | 5,80               | 6,20   |

\* Pour savoir si vous êtes éligibles aux primes CEE destinées aux ménages modestes, rendez-vous sur notre site : [www.seolis.net](http://www.seolis.net) > rubrique Particulier > Économies d'énergie > Spécial isolation



**+** Pour **bénéficier de la prime CEE** proposée par SÉOLIS, les travaux doivent être impérativement réalisés par l'un de nos **partenaires conventionnés**. Implantés sur l'ensemble du département, ils sauront vous conseiller et vous orienter vers des solutions techniques adaptées à vos besoins. Consultez la liste en flashant le code ci-contre.

## TOUT PRÈS DES PROS Les TRV désormais accessibles aux TPE et professionnels

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2025, les très petites entreprises (TPE) et les professionnels, y compris ceux **disposant d'un compteur d'une puissance supérieure à 36 kVA**, peuvent bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité. C'est une véritable réponse du législateur à la crise des marchés de l'énergie de 2022-2023,

qui permet aux entreprises de moins de 10 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros de **bénéficier d'une offre tarifaire stable, transparente et adaptée à leurs besoins spécifiques**.

Pour en savoir plus : [www.seolis.net](http://www.seolis.net) > rubrique Professionnel > offres et services > TRV

## Baisse des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité

Au 1<sup>er</sup> février 2025, les tarifs réglementés de vente de l'électricité ont diminué en moyenne de 15 % TTC. Déterminés sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie et validés par les pouvoirs publics, les tarifs réglementés de l'électricité, aussi appelés « Tarif Bleu », visent à garantir **un prix plus stable que les prix de marché** et ne sont commercialisés que par les fournisseurs historiques d'électricité, comme SÉOLIS en Deux-Sèvres.

Barème des TRV en vigueur sur [www.seolis.net](http://www.seolis.net) > rubrique Particulier > offres et services > TRV

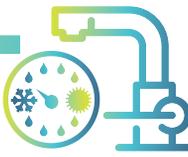
## Avez-vous un contrat en tant que propriétaire-bailleur ?

Afin de garantir la continuité de l'énergie entre deux locataires, pour réaliser des travaux ou chauffer le logement par exemple, il est indispensable de souscrire un contrat à votre nom.

Nos conseillers restent à votre disposition du lundi au vendredi par téléphone au **0 969 397 901** (prix d'un appel local), en agence ou par mail à l'adresse suivante : [redaction@seolis.net](mailto:redaction@seolis.net).

**ÉCO & LOGIQUE**

**Fermer les robinets mitigeurs sur la position eau froide** pour éviter de solliciter le chauffe-eau à chaque fois que l'on ouvre les robinets.





## Report du chèque énergie 2025

L'envoi du chèque énergie 2025 est reporté au second semestre en raison de l'adoption tardive de la loi de finances 2025. La date précise n'étant pas encore définie, nous vous conseillons de consulter régulièrement le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) et de suivre les annonces officielles.



336 avenue de Paris - CS 98536  
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

**PARTICULIERS**

**N°Cristal 0 969 397 901**

APPEL NON SURTAXE

**PROFESSIONNELS**

**N°Cristal 0 969 397 902**

APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication :

Sébastien Guindet

Rédactrice en chef : Lydie Clisson

Maquette, illustration : RC2C

Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 € RCS Niort 492 041 066

